

**UNE STRATEGIE GLOBALE DE MIGRATIONS POUR LE
DEVELOPPEMENT**

**AU-DELA DE L'APPROCHE MIDA DE MOBILISATION ET DE PARTAGE
DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES
DE LA COMMUNAUTE AFRICAINE DE L'EXTERIEUR**

2006 - 2010



Genève, juin 2006

PREAMBULE

Depuis l'Atelier de conceptualisation de la stratégie de Migration & Développement de l'Afrique (MIDA), en 2001, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a développé une stratégie de mobilisation des migrants africains, de leurs pays d'origine et leurs pays de résidence en vue de renforcer les capacités institutionnelles du continent africain, de contribuer à la croissance économique des pays et à la lutte contre la pauvreté.

Des axes de coopération avec les Etats africains ont été développés et mis en oeuvre avec l'OIM dans plusieurs pays. Ils ont permis de tester les mécanismes concrets de mobilisation des ressources et de valorisation des diasporas africaines.

Ces nombreuses démarches ont éveillé l'intérêt d'un grand nombre d'Etats et d'institutions à travers le monde et en Afrique en particulier.

Au terme de ces cinq années de partenariat, l'OIM estime nécessaire le développement d'une stratégie plus globale visant à offrir une réponse cohérente à la fuite des cerveaux, au vieillissement des populations qualifiées, et au manque de personnel qualifié adéquat au sein du secteur public ainsi que du secteur privé, qui est en fait le générateur d'emplois en Afrique.

De nombreux plaidoyers ont été soutenus par l'OIM, les gouvernements africains et européens au sein de divers fora internationaux. L'OIM s'est associée à un vaste réseau d'agences internationales partenaires comme l'Union africaine, le NEPAD, la Banque Africaine de Développement, ainsi que des gouvernements des Etats-Membres de l'Union européenne, pour créer un mouvement favorable à la création d'une politique de migrations pour le développement. Cette initiative entend valoriser le rôle des diasporas africaines dans le renforcement des capacités institutionnelles du continent africain à travers la mobilité des ressources tant humaines, intellectuelles que financières.

Ce document présente les effets des activités pilotes lancées depuis cinq ans menées avec les diasporas africaines pour le développement des pays d'origine, les leçons tirées des expériences, les faiblesses à considérer lors de la préparation de stratégies de développement liées aux diasporas ainsi que les atouts majeurs d'une politique de valorisation des migrants au sein d'une approche globale de gestion de la migration internationale.

Il présente une approche quinquennale pour l'utilisation effective de la migration dans les processus de développement des capacités institutionnelles de l'Afrique par et avec les migrants.

LES INITIATIVES DE MIGRATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LES PROGRAMMES MIDA DE L'OIM

LES FORCES DU MIDA

Les apports positifs de la migration dans les processus de développement de l'Afrique

LA STRATEGIE :

La stratégie Migrations pour le Développement en Afrique (MIDA) est l'émanation d'une initiative des Etats africains et de leurs diasporas en vue d'assurer le renforcement des capacités institutionnelles africaines à travers la mobilisation des ressources de leurs diasporas. Divers pays africains, comme le Bénin, le Burundi, le Burkina Faso, la République démocratique du Congo, l'Ethiopie, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Nigeria, le Rwanda, le Sénégal, le Sierra Leone et la Somalie, se sont lancés dans la mise en place de Programmes MIDA.

LES MECANISMES :

Les Programmes MIDA permettent de développer des mécanismes d'analyse des besoins dans les secteurs prioritaires de développement des pays africains, à travers des consultations avec un large éventail d'acteurs du développement, pour établir un panorama des secteurs de développement qui souffrent d'un déficit de ressources qualifiées, d'expertise ou de capacités de gestion.

Ces mécanismes doivent s'inscrire dans un processus d'appropriation par les Etats africains. L'OIM assure que ces outils aient pour objectif de promouvoir le rôle des gouvernements africains dans un processus durable de coopération active avec les diasporas dans la définition de politiques nationales, de leur mise en œuvre, et à l'organisation de programmes pluriannuels de croissance économique et de lutte contre la pauvreté.

En ligne avec les stratégies nationales, les plans d'action sectoriels, et, en tenant compte des indicateurs de développement, des Objectifs de Développement du Millénaire, mais également des Programmes Indicatifs Nationaux et des actions menées dans le cadre de la coopération bilatérale, les Programmes MIDA identifient les besoins institutionnels publics et privés en termes de ressources humaines et financières. Parallèlement à la rédaction de ces plans stratégiques plurisectoriels pluriannuels, un mécanisme d'enregistrement des membres intéressés des diasporas, est mis en place dans les pays de résidence, permettant la mise en corrélation des besoins et la disponibilité de la diaspora désireuse de s'investir.

Que ce soit dans des pays en situation post-confliktuelle où les gouvernements font face à des défis de reconstruction, de réconciliation et de gestion de crises, que dans les pays dont le développement de secteurs tels que la santé, l'éducation et le développement rural sont prioritaires, le recours à la diaspora apparaît, dans le MIDA comme un outil prometteur de renforcement des capacités nationales.

La contribution des experts africains de l'extérieur doit être transversale et permettre de renforcer les actions génératrices de revenus et de bonne gestion des affaires publiques et privées au sein de tous les secteurs décidés comme prioritaires par les gouvernements africains. Elle permet d'insuffler des attitudes et des comportements plus compatibles à une meilleure gouvernance des structures décentralisées.

L'implication et l'appropriation du programme par les diasporas elles-mêmes font également partie des mécanismes mis en œuvre dans les programmes MIDA.

A travers l'organisation de comités d'experts nationaux dans les pays de résidence, le MIDA assure la pleine participation des diasporas dans le processus de dissémination des informations, la présélection des experts volontaires, ainsi que pour le soutien et les conseils à la préparation des missions d'expertise. Des comités de pilotage permettent de rassembler tous les intervenants qu'ils soient étatiques, non-gouvernementaux ou privés.

Le processus de corrélation entre les institutions nationales en Afrique et les experts africains de l'extérieur ont montré des avantages importants à divers ordres :

- ✚ La reconnaissance par les institutions nationales de l'apport positif des migrants au processus de développement et de renforcement de leurs capacités (cas du MIDA Grands-Lacs);
- ✚ Le lien durable créé entre la diaspora et le pays d'origine a pour effet de renforcer l'image positive du pays au sein de la diaspora mais également au sein des populations autochtones et assure une réconciliation lorsque nécessaire entre les migrants et les pays d'origine (RDC, Burundi et Rwanda) ;
- ✚ L'échange de bonnes pratiques, de résultats de recherches, de méthodes de travail et de gestion, entre les migrants, les représentants des institutions des pays hôtes et les entreprises publiques et privées dans les pays d'origine ;
- ✚ La création de liens durables, de jumelage, et d'échanges entre les entreprises nationales et les institutions d'éducation supérieure et de recherche scientifique dans les pays d'origine et d'accueil (Diasporas RDC, Burundi et Rwanda, Universités de Bruxelles, de Louvain, etc.);
- ✚ L'ouverture de filières de coopération et d'accords professionnels entre les secteurs privés des pays d'origine et d'accueil, favorisant une qualité de production, une distribution étendue, l'ouverture de marchés, voire l'exportation (Exemple : entreprises privées au Burundi et Diasporas du secteur privé en Belgique).

Sur base des expériences enrichissantes menées à ce jour, l'OIM entend poursuivre ses démarches afin d'assurer que les gouvernements et les institutions privées puissent considérer les Africains de l'extérieur comme des ressources supplémentaires pour le développement de leur capacité nationale, et assurer qu'ils entretiennent un lien durable et représentatif de leur pays d'origine où qu'ils soient.

Les Programmes MIDA ont permis de lancer un plaidoyer sur l'importance de la migration et d'assurer la rédaction de diverses déclarations tant au nord qu'au sud, de reconnaissance du

rôle des diasporas comme élément moteur du développement socioéconomique et culturel, de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté, de la bonne gouvernance et de la gestion de la migration.

FAIBLESSES DU MIDA

Le processus de mobilisation des diasporas

Jusqu'à ce jour, la plupart des gouvernements africains structurent leurs liens avec leurs ressortissants de l'étranger à travers des départements au sein de leurs services des Affaires extérieures au travers des associations privées ou semi-publiques (Chambres de commerce, etc.).

L'inclusion de la migration dans les agendas gouvernementaux africains en tant que domaine prioritaire devraient se traduire par une responsabilisation et une participation accrue de l'ensemble des structures gouvernementales, tels que la Primature, les Ministères de la Planification, les Ministères des Finances et les Ministères du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Ces entités gouvernementales ont une mission qui leur permet ainsi d'intégrer une contribution transversale des ressources des migrants.

Le MIDA crée des liens institutionnels entre les secteurs d'activités dans les pays africains, alors que les processus de consultation entre les secteurs public et privé montrent encore des limites objectives.

Dans la même veine, dans les pays d'origine, les institutions d'enseignement supérieur, publiques ou privées, ne remplissent que partiellement leur rôle de centres de développement et centres d'excellence. Il apparaît dans le MIDA qu'un rôle plus important pourrait leur être attribué comme catalyseur entre les secteurs public et privé.

Le MIDA a aussi souffert de la nature des relations entre les Etats des pays d'origine et leurs diasporas. Il a été avéré qu'il y a un manque de confiance des uns vis à vis des autres dans les domaines politiques, économiques et socioculturels.

Ces constats parmi bien d'autres, montrent que l'implication des acteurs étatiques, des institutions d'enseignement supérieur et des associations d'Africains de l'extérieur est cruciale pour assurer la pleine réussite des liens entre Migrations et Développement. Cependant, globalement, les initiatives gouvernementales et privées que nous avons prises dans le cadre des programmes MIDA en cours ont permis de démontrer la plus-value de l'implication des diasporas dans la concrétisation et les réalisations des objectifs de développement des institutions nationales des pays concernés.

AU-DELA DES EXPERIENCES PONCTUELLES : VERS UNE POLITIQUE GLOBALE DE GESTION DE LA MIGRATION

Cohérence des cadres de mise en œuvre des politiques liant Migration et Développement

La migration est désormais un facteur important sur la scène politique internationale. L'OIM est persuadée qu'une meilleure compréhension du phénomène migratoire et des implications possibles des diasporas dans l'agenda de développement des pays est essentiel pour assurer l'amélioration des performances socioéconomiques, de la bonne gouvernance et de la gestion de la migration au niveau national, régional et international.

La majeure partie du continent doit faire face à une migration interne et externe avec des répercussions écologiques et économiques considérables, générant des difficultés d'intégration régionale, un exode rural accru, des disparités intra régionales sources de mouvements vers des régions considérées comme stables et prospères au sein du continent.

C'est pour cela que nous pensons que la migration étant intersectorielle et pluridisciplinaire, touchant le secteur public comme le secteur privé, l'inclusion de ces forces vives et positives au sein des gouvernements (en particulier les Ministère du travail et de l'emploi, des finances et de la planification économique, des Affaires étrangères et de la coopération, de l'Intérieur, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de la Santé, et du secteur privé) est absolument critique si nous voulons créer une cohérence interne dans la gestion d'une politique liant migration et développement .

Volonté et décisions politiques

Certes, la stratégie de Migrations pour le Développement de l'Afrique a été entérinée par les Chefs d'Etats de l'Union africaine, qui ont reconnu à Lusaka en 2001, le besoin d'appréhender les défis migratoires du continent et de développer un cadre stratégique pour une politique migratoire en Afrique. Basée sur diverses recommandations et déclarations de l'Union africaine, de la Communauté Economique africaine (CEA, 1991), du Séminaire sur la Migration intra-africaine (1995), la LC/Res 235 (XIX) sur les Droits des Travailleurs migrants (1998), et l'Accord de Cotonou signés par tous les Etats ACP (2000), la Déclaration appelle les gouvernements à intégrer la migration dans leurs agendas nationaux et régionaux pour la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération. Elle prévoit également d'assurer la libre circulation des personnes, de renforcer la coopération intra-régionale et de créer les conditions politiques, sociales et économiques nécessaires en Afrique, en vue de créer des incitants pour renverser la fuite des cerveaux et attirer l'investissement des diasporas. Les Communautés économiques régionales telles que la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de Développement d'Afrique australe (SADC), la *Intergovernmental Authority on Development* (IGAD) et le *Common Market for Eastern and Southern Africa* (COMESA), ainsi que d'autres organisations régionales (la *East African Community* (EAC) et l'Union du Maghreb Arabe (UMA)), ont poursuivi leurs travaux afin de renforcer les liens entre migrations et développement en Afrique. L'Union africaine a placé ses diasporas au centre de ses activités dans son *Plan Vision et Stratégie 2004-2007*. Identifiées comme l'un des organes de l'Union, les diasporas sont considérées comme un élément important du continent africain. La communauté des donateurs ainsi qu'un large éventail d'organisations multilatérales ont confirmé leurs intérêts pour le Programme MIDA, et travaillent étroitement pour renforcer l'impact positif de l'image des migrants dans l'agenda

de la migration et du développement. En mars 2006, le gouvernement belge, associé à La Banque Mondiale et à l'OIM, a organisé une conférence internationale en vue de rassembler les diverses initiatives et exemples concrets permettant de donner au concept de Migrations et Développement une dimension palpable. La conférence a permis de définir les axes par lesquels les Etats et les associations de migrants pourraient poursuivre le développement d'une politique globale en vue du Dialogue de Haut Niveau sur la Migration, prévu en septembre 2006 à l'Assemblée générale des Nations unies à New York.

Ces actions illustrent la bonne volonté des organisations multilatérales et des gouvernements d'inclure la migration dans les politiques et plans d'actions du continent. Un processus d'analyse est toutefois nécessaire afin de déterminer et de localiser des synergies possibles entre les diverses initiatives, les réalisations et les programmations des nombreuses institutions et gouvernements œuvrant pour la migration et le développement. C'est cela qui détermine le besoin de cohérence dans la gestion d'une politique liant migration et développement.

Une politique globale de Gestion de la Migration

Les Etats africains donnent progressivement de plus en plus d'importance aux politiques et aux programmes de migration internationale. La formulation du « Cadre stratégique pour une Politique de Migration en Afrique » est un élément très positif, qui mérite le soutien de partenaires internationaux. Initier et faciliter le dialogue régional, sous régional et national est une nécessité pour faciliter le développement de politiques et de programmes de gestion de la migration.

Il nous semble que travailler dans l'immédiat pour répondre aux urgences requises par les actualités nationales et internationales en gestion de la migration n'exclue pas de construire dans la durée pour le moyen et le long terme. Si la migration peut être positive pour le développement des pays, elle doit être connue et métrisée par l'ensemble des acteurs du processus migratoire dans les pays d'accueil et les pays d'origine.

C'est pour cela qu'il nous semble que pour aller au-delà du MIDA, il nous faut contribuer dans les programmes d'éducation et de formation à l'intérieur des structures qui créent la connaissance. Il est important de cibler les centres d'éducation, les pôles d'excellence, là le savoir se crée pour y développer des curricula de formation en gestion de la migration. C'est dans ces lieux que l'on forgera des outils performants pour que tous les aspects de la migration puissent influencer le développement des systèmes économiques et sociaux des pays en voie de développement.

Pour répondre à ces défis, l'OIM n'a cessé de plaider la mise en place de stratégies permettant une coopération internationale accrue entre Etats d'origine et d'accueil des migrants, avec les migrants eux-mêmes. L'augmentation de voies légales de migration permettant et facilitant la circulation des migrants, la mobilité mais aussi la mobilisation de la diaspora et de ses capacités humaines et financières, fait partie intégrante de la politique et de la stratégie MIDA de l'OIM.

Pour assurer la réussite et l'assise à long terme des avantages tirés des programmes MIDA, l'OIM recommande de considérer une approche intégrée sur quatre plans

principaux : (1) L'intégration effective des forces positive de la migration dans les structures de gestion des programmes de développement des pays d'origine; (2) la création d'environnements favorisant la confiance mutuelle et l'investissement ; (3) l'adaptation et l'harmonisation des politiques de ressources humaines et de bonne gouvernance des affaires publiques selon les standards internationaux, et ; (4) le renforcement des capacités nationales et régionales de gestion des structures de développement.

Intégration effective des forces positives de la migration dans les structures de gestion des programmes de développement des pays d'origine

Le prochain quinquennat doit focaliser son attention en vue de :

- ✚ Créer systématiquement des départements de gestion des travailleurs migrants de l'extérieur au sein de structures gouvernementales capables d'assurer une approche horizontale, en fonction des besoins et des lacunes dans les secteurs privé et public ;
- ✚ Intégrer les diasporas dans les plan et priorités nationales;
- ✚ Assurer l'adhésion de toutes les parties gouvernementales et non gouvernementales au processus de recrutement des membres de la diaspora africaine qualifiée ;
- ✚ Evaluer la cohérence des politiques et des actions proposées en collaboration avec les Ministères de la Planification et les Ministères des Finances, garantissant la coordination avec les capacités d'investissements nationaux ;
- ✚ Organiser un dialogue ouvert et franc avec les représentants des Africains de l'extérieur afin d'augmenter le sentiment de participation équitable et de confiance dans les institutions gouvernementales ;
- ✚ Favoriser la création de banques de données internationales sur la migration, les migrants et leurs qualifications, disponibilités et capacités de soutenir leurs pays d'origine ;
- ✚ Organiser les mécanismes de transferts de compétences par l'octroi de facilités de migration, de séjour et d'importation de matériel professionnel ;
- ✚ Sur la base des expériences pilotes au Ghana, en RDC, au Burundi et au Rwanda, encourager les Etats africains à intégrer les composantes migratoires et le recours aux diasporas comme moteur de développement au sein des Programmes Indicatifs Nationaux et des Documents stratégiques de Réduction de la pauvreté (secteur santé, éducation, genre et secteur privé).

Le développement de politiques de gestion de la migration est hautement nécessaire en vue de réduire les effets négatifs de la migration. Rendre effective la mobilité des ressources humaines de la diaspora entre leurs deux espaces logiques de vie (pays d'origine et pays d'accueil) est un aspect appréciable dans la lutte contre l'exode des cerveaux.

Création d'environnements favorisant la confiance mutuelle et l'investissement

Les activités de mobilisation des Africains de l'extérieur doivent impérativement s'inscrire dans un environnement favorable à la création de confiance mutuelle entre la diaspora et les structures gouvernementales des pays d'origine. L'investissement humain et financier est envisageable si les conditions de partage d'expertise s'accompagnent de mesures de contrôle et de gestion efficaces et transparentes. Pour ce faire, les Etats africains doivent s'engager à :

- ✚ Créer les conditions politiques, sociales et économiques favorisant la démocratie, la bonne gouvernance et la transparence, en vue d'attirer les investissements extérieurs ;
- ✚ Développer des plans d'actions d'insertion, de participation et de reconnaissance de la diaspora pour la réalisation de ses objectifs de développement ;
- ✚ Promouvoir des stratégies de rétention des ressources humaines africaines, telle que recommandé par le NEPAD, en développant des conditions d'emploi, de développement professionnel et les opportunités éducationnelles dans les pays ;
- ✚ Mettre en place les mesures efficaces d'encouragement des nationaux de l'extérieur à s'investir dans la construction des pays, par des incitants financiers et humains pour le transfert de compétences à court, moyen et long termes ;
- ✚ Favoriser les conditions de travail et la création d'entreprises privées, génératrices d'emplois ;
- ✚ Faciliter la mobilité des travailleurs dans un cadre continental et régional ;
- ✚ Attirer les investissements des travailleurs nationaux de l'extérieur par la mise en place de politiques macroéconomiques favorisant la croissance et la confiance institutionnelle pour l'investissement financier ;
- ✚ Créer les conditions de consultation équitable entre la société civile, les pays partenaires, et les secteurs public, privé et financier, en vue d'assurer le développement d'un environnement commercial, financier et productif, où les acteurs peuvent influencer les décisions ;
- ✚ Promouvoir la croissance économique par le commerce, les investissements productifs et l'emploi, à travers des politiques économiques et sociales incluant les migrants comme potentiel économique des pays ;
- ✚ Encourager la coopération régionale en termes de migration économique au sein des Communautés économiques régionales, sur base d'accords bilatéraux, régionaux et internationaux, en Afrique et au-delà.

Adaptation et harmonisation des politiques de ressources humaines et de bonne gouvernance des affaires publiques selon les standards internationaux

En droite ligne avec le Traité d'Abuja (juin 1991), renforcé par la Décision 614 de l'Union africaine de juillet 2001, une politique globale de gestion de la migration nécessite l'adoption de politiques d'emploi qui assurent la libre circulation des personnes en Afrique. Le développement de telles politiques d'emploi peut bénéficier de l'expertise des Africains de l'extérieur familiers avec les politiques migratoires de leurs pays d'accueil. Dans ce contexte, il est important de garder en toile de fond les Conventions n°97 et 143 de l'organisation internationale du Travail, ainsi que la Convention internationale sur la Protection des droits de tous les Travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

Dans le domaine de la migration du travail, il est important de considérer l'inclusion des migrants en vue de :

- ✚ Renforcer les capacités nationales et régionales de gestion de la migration en développant des politiques et des législations migratoires ainsi que des structures gouvernementales et intergouvernementales de gestion. Des points focaux au sein des ministères compétents permettraient de gérer la migration et favoriser la coopération internationale entre les gouvernements, les organisations de travailleurs, ainsi que les associations d'employeurs en Afrique et dans les pays hôtes ;
- ✚ Promouvoir une plus large participation des partenaires sociaux et de la société civile dans le développement et la mise en œuvre des politiques migratoires, y compris dans les domaines de la lutte contre la discrimination et la xénophobie, en conjonction avec l'harmonisation des législations nationales selon les standards internationaux ;
- ✚ Favoriser et mettre en place les outils afin de collecter et l'échange l'information sur la migration du travail aux niveaux régional et national ;
- ✚ Faciliter l'intégration des travailleurs migrants sur les marchés de l'emploi, et la participation aux syndicats et groupes représentatifs de travailleurs ;
- ✚ Développer les législations relatives à la reconnaissance d'un statut spécifique permettant de protéger les droits des experts africains issus de la diaspora durant le partage d'expérience lors de missions d'expertise dans leurs pays d'origine.
- ✚ Mettre en place les modalités et les mécanismes qui favorisent la migration temporaire dans le contexte du GATS ;
- ✚ Assurer un dialogue permanent entre les agences gouvernementales sur la migration, le commerce, et les questions d'emploi, en vue d'assurer une compréhension globale des questions de migration du travail et du rôle de la diaspora dans la croissance économique des pays.

Ces approches peuvent bénéficier du soutien et de l'expertise des membres de la diaspora africaine, en vue d'assurer le partage de connaissances.

Renforcement des capacités nationales et régionales de gestion des structures de développement

En vue de renforcer les capacités nationales de gestion des structures de développement, il est nécessaire d'entamer ce quinquennat par l'inclusion des migrants dans le développement de politiques et de programmes de renforcement des capacités institutionnelles, en vue de :

- ✚ Améliorer les capacités de gestion de la migration et d'optimiser l'inclusion des nouvelles technologies et la formation technique ;
- ✚ Favoriser la coopération nationale et internationale entre les structures gouvernementales et non gouvernementales de bonne gouvernance en Afrique ;
- ✚ Augmenter les capacités des institutions responsables de l'observation des mouvements migratoires au sein et en provenance d'Afrique, pour favoriser le partage d'informations et mieux comprendre les tenants de la migration africaine et leurs conséquences sur le développement de l'Afrique ;
- ✚ Assurer le rôle de l'Union africaine et des agences régionales en Afrique dans la mobilisation des ressources techniques, de l'harmonisation des politiques et des programmes d'action, en vue d'assurer une gestion efficace des structures par les Etats africains ;
- ✚ Renforcer le dialogue inter-état, les consultations régionales et la coopération internationale pour assurer une meilleure compréhension des mécanismes et un partage d'informations sur la gestion des structures de développement ;
- ✚ Mobiliser les forces vives afin de mettre en œuvre un mécanisme de formation continue, de suivi et contrôle des capacités institutionnelles nationales et régionales à assurer la gestion des structures de développement en Afrique.

* * *

La participation de la diaspora africaine au développement de l'Afrique, telle qu'ajoutée dans l'acte constitutif de l'Union africaine lors du sommet de Maputo de juillet 2003, représente une base essentielle de travail à considérer pour l'implication des diasporas dans le développement de politiques qui concernent l'Afrique. Faire appel aux forces vives des Africains de la diaspora permet d'assurer la participation effective des Africains dans la gestion des politiques du continent. Dans le même ordre, la coopération et l'intégration régionale sont facilitées par l'inclusion de migrants dans les processus décisionnels relatifs aux mécanismes de développement socioéconomiques en Afrique. Leur expérience à l'étranger et leurs liens avec le continent africain apportent une plus-value importante aux processus d'intégration économique.